

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

N°B-202309-02

Du 13 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois septembre, à neuf heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au local techniques de Joyeuse sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean François THIBON, Jean Marc DEYDIER BASTIDE, Eric BOISSIN, Françoise GALLET, Julien GOUBE, François COULANGE, Christophe DEFFREIX, Francis CHABANE, Michel TALAGRAND, Luc PARMENTIER, Patrice PRANDI, Didier PIOLAT, Pascale MANFREDI VIELFAURE, Alexandre FAURE.

Ont participé : Thierry BERRES, Agnès AUDIBERT, Jean Pierre LAPORTE, Matthieu SALEL, Nathalie BELVA, Gabriel PIC, Geneviève CHASTAGNIER.

Excusé : Pascal WALDSCHMIDT, Philippe GONTIER

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Pouvoir : 0

Date de la convocation 8 septembre 2023

A été élu secrétaire : Monsieur Jean Marc DEYDIER BASTIDE

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

**OBJET : ARRET DE L'EDITION GRATUITE DE L'AGENDA DE LA COMMUNAUTE**

Depuis 2014, la communauté édite via un prestataire (AF Communication) un agenda qui est distribué dans les boîtes à lettres des 19 communes. Le prestataire assure la réalisation technique et la régie publicitaire qui assure son financement.

Ce support "papier" ne répond plus aux attentes de la collectivité, ni à celles des habitants.

Le Président propose donc au bureau de ne pas reconduire l'édition de l'agenda pour 2024 et les années suivantes. Par conséquent les entreprises locales ne seront pas sollicitées pour être annonceurs et financeurs.

Le Bureau Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Renoncer** à éditer un agenda gratuit via un prestataire,

**Dénoncer** la convention avec le prestataire AF Communication,

**Charger** le Président de la mise en œuvre de la présente décision.

*Fait et délibéré à Joyeuse, le jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.**

Christophe DEFFREIX  
Président

Jean Marc DEYDIER BASTIDE  
Secrétaire de séance

